



SPIP 93, une plongée en univers kafkaïen

Moins d'un mois après la rencontre entre la CGT IP 93 et la Direction sur le DUERP et les risques psycho-sociaux, la Direction du SPIP 93 a fait le choix de les augmenter !

En effet par une note du 14/10/2025, la Direction a décidé d'imposer aux CPIP un délai irrationnel de 15 jours pour recevoir les probationnaires nouvellement affectés ! Allant toujours plus loin dans l'absurde, la Direction indique également qu'en cas d'absence du probationnaire, la CPIP devra à nouveau recevoir la personne dans un délai de 15 jours, ce qui implique d'émettre la convocation "le jour, ou le lendemain, de la réception effective du dossier par le CPIP référent" selon les mots de la Cheffe d'antenne.

Ces délais de convocations sont inatteignables car:

- les délais de la poste ne permettent pas une réception effective des convocations sous 15 jours. Que dire également des difficultés de notre public à récupérer son courrier ?
- les effectifs des CPIP avoisinent les 90 personnes suivies et ne cessent d'augmenter. Ils ne permettent pas de trouver un créneau sous 15 jours. On rappellera que les effectifs nationaux des CPIP, eux, diminuent.
- les PPSMJ ne peuvent pas se rendre disponibles si rapidement. Ce délai fait fi de leurs impératifs personnels pourtant au cœur de nos prises en charge: travail, vie de famille etc.

Pour information, « **une charge de travail qui augmente et qui devient irréalisable ainsi que des objectifs inatteignables** » sont un indicateur de souffrance au travail, pour la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France.

Parmi ces indicateurs, on trouve également **"l'absence de consignes claires ou consignes contradictoires"**.

Question clarté et injonctions contradictoires, notre Direction n'est pas en reste.

Les CPIP se voient imposer la systématisation de la rédaction des RIE, la traçabilité de tous leurs actes professionnels par écrit (renseigner APPI, Mon suivi justice...).

Les agents doivent prendre du temps pour faire des permanences délocalisées, des VAD, des actions collectives, faire vivre le partenariat dans leurs communes, de faire des orientations via le SIAO, des démarches d'insertion sociale et professionnelle...

Les agents doivent se rendre disponibles pour les réunions de secteurs, de commissions, d'antenne (quand elles existaient), désormais obligatoires sous peine de demandes d'explications.

Les agents sont contraints à une spécialisation croissante, avec notamment la création de "binômes" enquête, TIG, (bientôt écrou?)

Et désormais, la tâche prioritaire imposée par notre direction serait de convoquer plus et plus rapidement ?

Quelle ironie de nous enjoindre à nous conformer au RPO1, qui appelle à déterminer dans nos PACEP des **"objectifs SMART"**:

Spécifiques (pour quoi?). Pourquoi, c'est ce que nous avons demandé à la cheffe d'antenne en réunion de secteur et qui n'a pas su donner d'élément de réponse autre que la volonté que les PPSMJ soient reçus "plus rapidement"...

Mesurables Que mesure t-on ici? Sur quelle base ?A en croire notre direction qui procède à d'obscures statistiques et extractions APPI, les CPIP "convoquent de moins en moins", ignorant la multiplicité des tâches qui incombent à notre fonction

Atteignables (motivant sans être irréaliste). Ici, c'est l'effet inverse qui va se produire.

Réalistes (et pertinent), voir plus haut...

Temporellement définis. Encore une fois le couperet tombe du jour au lendemain, applicable immédiatement et sans négociation, balayant une nouvelle fois les exigences d'une discussion en CSA

Avec un minimum de bon sens et d'honnêteté, nous pourrions tous.tes, Direction comprise, convenir que **cette note de service est inapplicable.**

En s'entêtant dans cette voie, notre Direction ignore l'impact qu'aura de telles consignes sur le moral des agent.es , déjà éprouvé par plusieurs années d'un management brutal.

Elles vont leur rappeler au quotidien qu'ils ne sont pas en capacité de répondre aux attentes de leur Direction, qu'ils sont des professionnels défaillants, qu'ils ne sont pas dignes de confiance.

La CGTIP 93 appelle donc la Direction au bon sens et à l'honnêteté !

Nous exigeons le retrait de cette note de service.

Dans le cas contraire, nous utiliserons toutes les voies de Droit à notre disposition.

La CGT IP 93, le 16/10/25